

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées; sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, chez M. HAVES-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 9.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

6 Novembre 1879.

Bulletin politique.

Le Journal des Débats, moins intolérant cette fois que la République française, ne voit rien de « particulièrement illégal » dans le discours de M^r l'évêque d'Angers; il n'y voit pas « une attaque contre la République d'aujourd'hui », mais « une attaque contre la France moderne »...

Le Journal des Débats sait bien que ce drapeau n'a jamais été déployé par l'Eglise; elle a subi les faits, ne s'inclinant jamais devant les prescriptions contraires aux lois divines, et cherchant sa part de liberté dans la liberté que l'on disait rendue à tous. Il n'est pas vrai que la lutte soit aujourd'hui entre l'ancien régime et « la société nouvelle, entre la loi théocratique et la loi laïque, entre le gouvernement sacerdotal et le principe essentiel de la Révolution française, la sécularisation. »

Le Journal des Débats s'attendrit sur le « libéralisme » dont le sort l'intéresse; il trouve

affreux que M^r l'évêque d'Angers ait dit : « Le libéralisme n'est pas plus la liberté que le rationalisme n'est la raison ». Ce n'est pourtant pas aujourd'hui que nous caractérisons ainsi le libéralisme; c'est en son nom qu'on a fait litière de toutes les libertés et de tous les droits. Le libéralisme s'est associé à toutes les formes de l'oppression. Il y a longtemps que nous avons dit que la pire des tyrannies est celle qui porte le masque de la liberté.

Le Phare de la Loire, qui n'est certainement pas cléricale, donne à ses confrères républicains une verte leçon de loyauté, à propos du discours de M^r Freppel à Nantes. Il dit :

« Le discours de M. Freppel, évêque d'Angers, prononcé dans la cathédrale de Nantes, a été vivement commenté par la presse parisienne. Le Voltaire annonçait même qu'il avait été question, dans les régions gouvernementales, d'ordonner des poursuites contre le prélat angevin. Nous avons reproduit, sans la prendre au sérieux, la note du Voltaire, d'autant plus que si le panégyrique du général La Moricière a permis à M. Freppel de semer son discours d'allusions hostiles au régime actuel, il a su les dissimuler avec assez d'habileté pour qu'il ne fût pas facile de découvrir le serpent sous les fleurs de la rhétorique épiscopale.

« La plupart des journaux parisiens ont épilogué, si nous ne faisons erreur, sur une phrase qui n'a pas été prononcée telle qu'ils la rapportent. Le Gaulois a commis le premier cette inexactitude, religieusement imitée par ses confrères, et qui a donné lieu à des commentaires que le texte précis ne justifiait pas.

« Ce n'est pas que nous nous fassions illusions sur les sentiments que nourrit l'évêque d'Angers à l'égard de la République, mais nous nous piquons de loyauté envers nos adversaires, et nous estimons que le gouvernement ne fera pas un discours de Nantes cet excès d'honneur de le poursuivre

pour un propos qui n'a pas été tenu. Il a d'autres chats à fouetter. »

La mauvaise foi des journaux républicains est ainsi constatée et dénoncée par un témoin qui n'a nul intérêt à forder la vérité et, nous le répétons, nulle tendresse pour les « cléricaux. »

Chronique générale.

Il y a eu dimanche dernier huit jours, le neuvième arrondissement de Paris avait à voter pour l'élection d'un conseiller municipal.

Trois candidats vraiment sérieux étaient en présence : M. Bibal, chemisier, candidat républicain-conservateur; M. Jolly, républicain, mais moins conservateur que M. Bibal, et enfin M. Leven, candidat d'un rouge écarlate. Tous les trois avaient été classés par la voix de leurs électeurs dans l'ordre où nous les avons placés.

Il y avait eu ballottage; dimanche, M. Leven (Nathan-Nareisse), avocat, né à Ordninguer (Prusse) et naturalisé Français, a été élu. Ainsi, voilà un étranger et un républicain radical qui, par la volonté de huit cents électeurs à peine sur cinq mille qui auraient dû voter, entrera au conseil municipal de la ville qui a tant souffert des Prussiens et des ennemis de l'intérieur.

Nous lisons dans la Gazette de France au sujet des dernières élections municipales de Paris :

« Sur 4,969 électeurs inscrits, 3,085 se sont abstenus. M. Leven a obtenu 826 voix, c'est-à-dire un peu moins du sixième des électeurs inscrits. Cela ne l'empêchera, du reste, pas de se considérer comme le représentant et le délégué du grand peuple et de voter au Conseil municipal les mesures les plus arbitraires dont souffriront les habitants du quartier.

« On voit que la population parisienne se désintéresse de plus en plus des élections

municipales et avec quelle indifférence, peut-être même avec quel dégoût elle assiste à toutes ces farces radicales qui se jouent au Conseil municipal et dont elle trouve le compte rendu dans les journaux.

« Voilà trois élections municipales qui viennent d'avoir lieu depuis quelques mois. Dans le quartier de Notre-Dame-des-Champs l'élu a obtenu 2,000 voix sur 8,000 électeurs inscrits. Son élection signifiait, selon son comité, suppression des écoles congréganistes, réorganisation des bureaux de bienfaisance et élimination de tout élément conservateur et catholique, lorsqu'il s'agit de la charité publique. M. Humbert a été élu par 600 électeurs sur environ 2,500 inscrits. Son élection signifie que le grand peuple de Paris veut l'amnistie plénière. Les 600 électeurs de M. Humbert étaient les organes de la France entière. Enfin, dimanche, nous voyons le candidat du quartier du Faubourg-Montmartre obtenant un peu moins du sixième des voix des inscrits, et il ira siéger au Conseil pour exercer les revendications que son comité lui a imposées....

« La minorité et les comités sans mandat se font souverains, ils imposent leur volonté et leur tyrannie à la majorité. C'est le despotisme le plus odieux qu'on puisse faire subir à une nation que celle de ces individualités qui, sans responsabilité d'aucune sorte, exercent les droits les plus arbitraires contre leurs concitoyens et compromettent les intérêts d'une grande ville.

« Le Conseil municipal de Paris ne représente pas la population parisienne, on ne saurait trop le répéter, et il est impossible que, tôt ou tard, on ne le comprenne pas. »

On lit dans la Marseillaise à propos de la fête des Morts et des visites aux cimetières qui ont marqué la journée de dimanche :

« Ce ne sont pas les puissants d'hier qui ont été les fêlés d'aujourd'hui. Ce ne sont point les Thiers, les Casimir Périer, les Cavaignac, qui ont reçu les hommages de la

31

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

AVENTURES D'UN GENTILHOMME

LE MANOIR DE ROSVEN

XV

LES TOMBEREAUX.

(Suite.)

Antonio suivit dès lors la destinée de la colonne révolutionnaire; mais à Vannes il apprit que Rosven était la demeure des La Faugerais, il se souvint d'Ermel et d'Alain; il commença donc à chercher s'il y aurait parmi les soldats des hommes penchant comme lui pour les gentilshommes persécutés. Quelques mois lâchés par l'imprudent Géranium le mirent sur la piste; il sut bientôt à quoi s'en tenir, obtint de passer aux grenadiers, et voulut se rapprocher du grognard. Il n'y parvint pas d'abord, mais ne doutant pas du concours de Géranium au jour du danger, il sollicita pour lui les galons de caporal.

Dans l'église de Saint-Ermel, avant de reprendre le chemin du manoir embrasé, il fit en peu de

mots l'analyse de sa vie. Géranium et Bec-Perdrix ne craignirent pas d'avouer alors qu'ils avaient une première fois sauvé Ermel et Alain à Valmy. Les autres grenadiers confessèrent de semblables méfaits. Bref, la troupe entière promit au sergent de se laisser guider par lui.

Ainsi, parfaitement sûr de ses vingt-cinq compagnons, Antonio Muniz prit la droite, conformément aux ordres du colonel. De là, il admira la famille chrétienne du manoir, chantant son hymne funèbre; puis il attendit les événements. Une grande partie de son espoir reposait sur le capitaine Piment et sur Arrache-Tout, qu'il apercevait dans la tourbe des sans-culottes.

Ces derniers, irrités d'attendre, recommençaient à vociférer des cris de mort, lorsque le colonel, toujours à cheval, repassa la douve et aborda le gros Famine.

« Citoyens ! s'écria presque aussitôt le vaillant tanneur-corroyeur, les Chouans sont vaincus, les aristocrates sont prisonniers, leur retraite est dévorée par les flammes, l'objet de notre expédition est rempli.

Des hurras en sens divers répondirent à ces mots.

« A mort les aristocrates !... Revenons avec leurs têtes au bout de nos piques !... Pas de délai !... Le peuple souverain n'a déjà que trop attendu !...

— Non ! non ! criaient d'autres forcenés, à la guillotine !

« Citoyens ! reprit l'éloquent Famine, sans aucun doute les La Faugerais et leurs séides méritent la mort, et ce serait méconnaître les volontés du peuple souverain que différer leur supplice, si l'on ne devait espérer des révélations importantes concernant le procès de La Rouarie.

L'esprit de ce discours avait été soufflé au gros patriote par le colonel, las de commander des massacres, et qui voulait au moins se décharger de la responsabilité d'une dernière boucherie. Famine, cependant, parlait un peu contre son cœur; car il craignait encore les révélations concernant Louise et Francésa, mais depuis quelques heures le chef militaire lui avait appris à obéir; il obéit donc, et sa motion fut applaudie.

Quelques sans-culottes alors se plaignirent du sergent Bayonne et de ses grenadiers; le colonel eut l'audace de les défendre.

« Vous êtes bien venus, citoyens, de vous plaindre d'eux ! s'écria-t-il. Vous auriez dû partager en frères les bénéfices de l'expédition avec les soldats; et vous avez pillé tandis qu'ils combattaient ! Nous sommes sans butin; vous avez tout brûlé, tout saqué; si quelqu'un ici a le droit de récriminer, c'est moi, c'est la troupe, et ce n'est pas vous !...

Les gens de Ploërmel et de Josselin avaient leurs parts de prises, le colonel ne parlait point de rien

faire restituer, ils approuvèrent le colonel. Les derniers Citoyens-Libres et les débris de la section des vieux de la Gale murmurèrent; un roulement de tambours, des cris de : Vive la République ! Vive la Nation ! et des hurras poussés par les corsaires étouffèrent les murmures.

Deux charrettes attelées avec les chevaux de gendarmerie étaient amenés par Mathieu Piment et ses marins, qui avaient hâte de déplacer le lieu de la scène.

Au sens de l'ancien maître d'équipage, il importait de se mettre en marche, de crainte que les patriotes, par quelque revirement d'opinion, n'en vinssent à redemander le massacre général. Du reste, en prenant ici l'initiative, Mathieu Piment comptait rester auprès des prisonniers, afin de les défendre et dès que l'instant favorable serait venu, Piment se disait que les gens de Ploërmel et de Josselin finiraient par se retirer; il calculait qu'alors les Bleus et les bonnets-rouges de Vannes ne seraient plus très-nombreux. Il savait enfin que Morvan-Béquille parcourait les campagnes.

« Partons ! partons ! en route ! criaient-ils.

Etrangère à toutes les clameurs qui ébraulaient les échos de Rosven, la famille vaincue et proscrite venait d'achever le psaume funéraire entonné par le recteur.

Tandis que le manoir brûlait encore, le prêtre avait dit ce verset :

foule. Non, c'est à peine si elle a tourné un regard curieux vers les tombes de nos potentats de la veille. Les pas se sont portés, au contraire, vers les mausolées des victimes de la force triomphante : vers les tombeaux de Baudin, le martyr du coup d'Etat ; de Quinet, le courageux écrivain ; de Raspail, le vétérinaire de la démocratie ; de Pierre Leroux, l'illustre philosophe. De même, dans le cimetière à Ivry, ce n'étaient point les riches caveaux, les tombes enguirlandées, que la foule cherchait. Sous le gazon et sous le sable, il y avait les corps de deux autres combattants, morts à l'hôpital de la Pitié de ces souffrances réservées en Calédonie aux vaincus de la Commune et dont Alphonse Humbert nous a retracé le fidèle et attristant tableau.

Enfin, les couronnes ne cherchaient point les grilles dorées, les sculptures superbes — érigées par des fortunes que le souci des affaires publiques avait laissé le loisir de gagner.

Si nous disions que pas une couronne nouvelle n'avait été apportée sur la tombe du sanglant Prud'homme qu'on a appelé le « libérateur du territoire » — comme si ce n'était pas la France qui avait payé la rançon ! — que le monument affreux, mais très-encourageant, de Casimir Périer, n'avait vu échouer sur son énorme superficie aucun bouquet, — il est probable que nous risquerions d'être taxés de mauvaise foi. Quelques années à peine n'ont-elles pas secoué leur poussière sur la mémoire de celui que cinq cent mille personnes conduisaient au champ de repos — qu'il y reste ! — au milieu d'une multiple haie de badauds ?

Pourtant cela est, cent mille personnes l'ont vu comme nous. Si la foule s'est portée devant le caveau, — laissé soigneusement ouvert par la famille, — c'était par pure curiosité. En veut-on une preuve ? Nous avons dit, — et nous le répétons, car, encore un coup, c'est la vérité, — qu'aucune main amie n'était venue effeuiller une fleur sur la tombe de M. Thiers.

Ah ! nous sommes loin de la semaine sanglante ! Les idées font leur chemin ; et ce qui est consolant, c'est qu'elles rattrapent le temps perdu.

Décidément, M. Gambetta tourne le dos à la démocratie. Sommé par les électeurs de Belleville d'avoir à comparaître à leur barre, il se fait remplacer par son ami, M. Quentin, membre du Conseil municipal et opportuniste de la première force. M. Gambetta, devenu président de la Chambre, n'a qu'un souci : tenir avec dignité et distinction la haute position qu'il occupe.

Ainsi, on l'a vu tailler avec ampleur dans le budget parlementaire pour redorer son appartement, rajourner son mobilier et renouveler son argenterie. Aujourd'hui il lui prend une autre fantaisie : celle de renouer au Palais-Bourbon, sous la République, les traditions des Tuileries sous la vieille Monarchie. Un journal ami de la présidence, la France, annonce que M. Gambetta invite chaque jour à déjeuner l'officier commandant le poste de la Chambre.

Pourquoi pas à dîner ? Il ne faut jamais faire les choses à demi.

On annonce de nouvelles révocations dans le personnel diplomatique, dans la magistrature et dans les finances. Les préfetures et sous-préfetures seront surtout atteintes par la nouvelle loi.

Au ministère de l'intérieur, on ne se gêne pas, du reste, pour dire que l'administration actuelle compte 37 préfets notoirement incapables ou insuffisants.

Voici, d'après la Marseillaise, quelles sont les résolutions du Congrès ouvrier socialiste qui vient de tenir à Marseille ses mémorables assises :

- 1° Emancipation matérielle de la femme ;
- 2° Extension des chambres syndicales ouvrières ;
- 3° Instruction civile, obligatoire et laïque ;
- 4° Abolition du salariat ;
- 5° Formation d'un comité central ouvrier composé de dix-huit membres ;
- 6° Propriété collective du sol et des outils, — autrement dit : la terre au paysan, l'outil à l'ouvrier ;
- 7° Abolition de la Rente et des privilèges.

LES AMNISTIÉS ET LA LÉGION-D'HONNEUR.

Le conseil de la Légion-d'Honneur s'est réuni lundi, pour statuer sur les demandes formées par les amnistiés pour être réintégré dans l'Ordre.

Le général Vinoy, grand-chancelier, présidait, aidé du secrétaire général vice-président du conseil, le général de Villers, et de M. de Becque, chef de bureau du secrétariat, faisant fonctions de secrétaire du conseil.

Les membres présents étaient : le vice-amiral Chopart, le général Frébault, l'amiral de Chabannes ; M. Mignet, de l'Institut ; M. Boinvilliers, le président Aucoc, le marquis de Châteaurenard, M. Wurtz, de l'Institut ; le président Faustin Hélie et M. Havel, professeur au Collège de France. Les membres absents étaient le général de Channal, malade, et le général d'Autemarre d'Erville ; ce dernier avait envoyé son rapport au vice-amiral Chopart, qui l'a lu pour lui.

Avant l'examen des dossiers particuliers, une question de principe se posait devant le conseil, celle de savoir « si la loi qui rétablit les amnistiés dans tous leurs droits civils et civiques a pour effet de leur rendre les distinctions honorifiques dont ils jouissent avant leur condamnation ? »

Sur cette question, le président Aucoc s'est prononcé pour la négative. Il aurait tenu à peu près le langage suivant :

« Avant d'examiner les dossiers, il s'agit de savoir si les amnistiés doivent ou ne doivent pas être réintégré. Mon avis est qu'ils ne doivent pas l'être, et voici pourquoi : l'amnistie rend à l'individu condamné ses droits civils et politiques ; la décoration n'est

pas un droit. Presque tous les dossiers que nous allons examiner sont ceux d'anciens soldats de l'armée régulière qui ont passé dans les rangs de l'ennemi, ce qui est une tache ineffaçable ; pour nous, ce sont de faux frères, des hommes qui nous ont trahis. Nous ne pouvons donc leur donner l'autorisation de porter le ruban. Plus tard, si ces hommes se conduisent bien, s'ils méritent de nouveau cette distinction honorifique, nous devons la leur accorder ; mais aujourd'hui nous ne le devons pas, nous ne le pouvons pas. »

M. Faustin-Hélie, à ce que rapporte le Gaulois, aurait répliqué à M. Aucoc, « en développant la thèse de l'effacement de toute conséquence de la condamnation par l'amnistie, et conséquemment de la réintégration dans l'Ordre. »

Cette question de principe a été tranchée par un vote presque unanime, décidant « que l'amnistie n'a pas pour effet de rendre de droit aux amnistiés les décorations dont ils étaient titulaires avant leurs condamnations. »

Deux voix selon certains journaux, trois selon les autres, seulement, se seraient prononcées pour la décision contraire.

Le conseil s'est appuyé sur le texte de la loi de 1873 et des décrets de 1874 qui autorisent le conseil de l'Ordre à rayer un membre, lors même que celui-ci n'a encouru aucune condamnation.

La loi d'amnistie, en effet, rétablit bien les amnistiés dans leurs droits civils et politiques ; mais la décoration de la Légion-d'Honneur n'est pas un droit ; elle n'est qu'une faveur que le conseil est libre de confirmer ou de retirer à son gré.

La question de principe vidée, le conseil a passé à l'examen des dossiers. Vingt à vingt-cinq demandes de réintégration lui étaient présentées. Une seule a été admise, celle d'un chirurgien qui avait été, du reste, condamné à une peine légère, et qui a été regardé comme ayant obéi à un sentiment d'humanité en soignant indifféremment les soldats et les insurgés blessés.

Maintenant, une autre question se pose. Le conseil, en somme, sur tous les points qui lui étaient soumis, n'a donné qu'un avis consultatif. La décision suprême appartient à M. Grévy qui, en qualité de chef de l'Etat, est le Grand-Maître de l'Ordre.

A cinq heures, M. le général Vinoy s'est rendu à la Présidence pour lui porter la décision du conseil.

Nous attendons de savoir ce que fera le Président de la République.

Confirmera-t-il la décision prise et bravera-t-il ainsi les colères radicales ?

Ou bien, dédaignant l'avis du conseil, osera-t-il, de son autorité privée, rendre à des soldats déserteurs et insurgés la récompense réservée à ceux qui font leur devoir ?

Le parti à prendre ne nous paraît pas difficile et nous n'aurions aucune hésitation. Mais, sous le régime actuel, tout nous paraît possible, et nous ne pouvons préjuger la décision du Président de la République.

Il est bon de faire observer, en finissant, que ces vingt-deux demandes de réintégra-

tion dans la Légion-d'Honneur émanent toutes d'anciens militaires condamnés pour avoir passé dans les rangs de l'insurrection en abandonnant leur drapeau.

ALGERIE. — On télégraphie d'Alger, 5 novembre, qu'une bande de maraudeurs a attaqué un détachement de spahis près la frontière de Tunis. Un soldat a été tué et un blessé.

Etranger.

ESPAGNE. — Un journal de Madrid annonce qu'un conseil des ministres, présidé par le roi don Alphonse, a décidé de supprimer l'état de siège dans les provinces basques.

C'est le 3 novembre qu'a eu lieu la réouverture des Cortès. Le président du conseil a donné lecture du message royal, dans lequel Alphonse XII annonce son projet de mariage.

Madrid, 5 novembre. — La Chambre des députés a adopté, à l'unanimité, une proposition exprimant sa reconnaissance envers la France qui se montre si charitable pour les inondés de Murcie.

Un article de la Epoca propose que l'Espagne érige, en l'honneur de la France, une statue commémorative rappelant la charité française à l'égard des inondés de Murcie.

Il est probable que le mariage royal sera célébré le 27 novembre.

TURQUIE. — Abd-el-Kader est en ce moment mourant à Damas.

ALLEMAGNE. — La Post et la Gazette de Voss annoncent que le ministre des cultes de Prusse, M. de Puttkammer, a interdit le travail du dimanche aux employés de son ministère.

La Post, de Berlin, signale l'accueil plein de courtoisie qu'on reçu auprès des officiers français, et notamment auprès du général de Galliffet, les officiers prussiens qui avaient été chargés par leur gouvernement de suivre les grandes manœuvres de l'armée française. Le journal berlinois ajoute qu'il est inutile de cacher que la nouvelle des procédés des généraux français à l'égard des officiers prussiens a produit sur l'empereur l'impression la plus favorable.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous rappelons que le concert de M. le capitaine Voyer aura lieu à Saumur le samedi 15 novembre courant, dans la salle de l'Hôtel-de-Ville. Il sera donné avec le concours de M^{lle} Lary d'Astruc, du Théâtre-Lyrique, de MM. les professeurs de la ville et

« Seigneur, répandez, selon votre bienveillance, les effets de votre bonté sur Sion, afin que les murs de Jérusalem soient rebâti ! »

Et les fidèles, qui se préparaient au martyre, avaient repris :

« Alors vous aurez pour agréables les sacrifices de justice, les offrandes et les holocaustes : alors on vous offrira des victimes sur votre autel. »

Et, victimes résignées, les mains jointes, ils n'avaient plus de pensées pour les choses de la terre ; ils ne pensaient qu'à mourir.

Le prêtre entonna ensuite le *Salve Regina*, suivant l'usage des Bretons condamnés à mort par les révolutionnaires.

Ce fut en vain qu'Antonio d'un côté, que Piment de l'autre, tâchèrent d'attirer sur eux l'attention d'Ermeil, d'Alain, de Kerbozec ; les gentilshommes et les serviteurs se laissèrent désarmer sans même regarder ceux qui leur enlevaient leurs dernières armes ; leurs yeux étaient fixés sur le crucifix du prêtre.

Mathieu Piment veillait pour eux. Il eut soin que chaque corsaire se chargeât des meilleures armes rendues par les maîtres et les fermiers.

— On a son idée, dit-il tout bas à Arrache-Tout.

— Bon ! bon ! fit le colosse. On ouvre l'œil.

— Allons ! commanda le colonel qui arrivait sur les lieux accompagné par Famine ; les prisonniers dans la charrette !

— Soyez calme, mon général, dit Mathieu Piment, les Vieux de la Cale s'entendent à l'arrimage !

Mais le colonel La Patrie entendit à peine cette réponse, il resta frappé d'admiration en contemplant Mélite et Francésa l'une près de l'autre à côté du patriarche de Rosven.

— Qu'elles sont belles ! s'écria-t-il. Citoyen Famine, il faut les enlever... Mais elles sont radieuses... En vérité, je veux être mis à la lanterne si je suis capable de dire laquelle est la plus jolie !

— Ah ça ! colonel, à quoi pensez-vous donc ? s'écria Famine... sauver ! sauver des Chouannes, des aristocrates enrégés ! Dans la charrette !

— Tais-toi ! ignoble sac à vin, elles sont charmantes... la blonde avec son air doux, belle comme l'amour ; quels yeux ! quel céleste sourire !... Et l'autre, quel maintien fier ! un type d'une pureté antique...

— Ah ça ! tu te moques de nous, citoyen colonel ! interrompit le tanneur-corroyeur. Il s'agit bien ici de jolis minois... En route ! — Allons ! mes braves Vieux de la Cale, poursuivit le gros sans-culotte en prenant pour des marinières patriotes les corsaires du *Passé-Partout*, — allons ! fidez-moi toute la séquelle à croix ou pile dans les tombereaux, et ceux qui peuvent encore marcher, amarrez-les derrière.

Amarrez était un mot de circonstance, uno de

ces expressions que les amis de la popularité ne manquent pas d'employer pour gagner les cœurs.

Le colonel, absorbé dans l'admiration des deux jeunes filles, avait pour ainsi dire abdiqué l'autorité suprême.

— J'en veux une, pensa-t-il.

Il finit par se décider en faveur de Francésa, mieux faite en réalité pour plaire à un homme de sa trempe.

Mélite devait surtout à sa jeunesse et à l'expression de sa physionomie une beauté que Francésa possédait par la forme seule de ses traits. La fiancée d'Ermeil l'emportait encore par la taille et la fermeté de sa pose ; elle était la plus grande, la plus énergique, la plus vive en apparence.

Le commandant en chef, ayant fixé son choix, résolut de s'emparer de la jeune fille, Chouanne ou non, du droit de vainqueur, envers et contre tous. Les moyens d'exécution n'étaient pourtant pas faciles ; mais, après quelques instants de réflexion, le colonel La Patrie aperçut le sergent Bayonne, et se frotta les mains en disant :

— Voilà mon homme !

Cependant, avec plus de précautions que Famine n'en exigeait d'eux, les corsaires avaient déposé dans l'une des charrettes le patriarche de Rosven, assis dans son fauteuil, Hilaire et Kerbozec toujours étendus sur des matelas, et Louise grièvement blessée. Armand et le recteur de Saint-Ermeil

furent aussi placés dans le premier chariot. Quelques corsaires se postèrent à la tête des chevaux pour les mener par la bride.

Piment, qui feignait d'obéir à Famine, n'en agissait qu'à sa guise. Il plaça dans la seconde charrette Ermeil et Francésa, Mélite, Alain, Jeanne du Gavre, plusieurs femmes et filles de la ferme, Yvon Gavésio et quelques enfants des méfayers.

(A suivre.) G. DE LA LANDELLE.

Théâtre de Saumur.

Direction CHAVANNES.

LUNDI 10 novembre 1879.

Avec le concours de M. CHAVANNES.

LE MARQUIS DE VILLEMER

Pièce en 4 actes, de George Sand.

M. CHAVANNES remplira le rôle du duc d'Aléria.

Distribution. — Le duc d'Aléria, M. Chavannes ; le marquis de Villemer, M. Asch ; le baron Dunières, M. Letellier ; Pierre, M. Leprieu ; Benoît, M. Ludovic ; la marquise de Villemer, M^{lle} Hamme ; Caroline de Saint-Genès, M^{lle} Mass ; Diane de Saintailles, M^{lle} Vernhes ; la baronne d'Arglade, M^{lle} Duherlin.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

